



Monsieur Pierre A TERIITEHAU, Maire
Mairie
1 place de la Mairie
03450 Ebreuil

Rennes, le 11 décembre 2018

Objet : Homologation et signature de la licence de marque

Monsieur le Maire,

Je tenais à vous féliciter pour votre engagement à inscrire votre commune dans la démarche et le projet de la marque « Petites Cités de Caractère® », de partager notre conviction sur la valeur inestimable du patrimoine pour l'avenir de nos cités. C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillons dans notre réseau en tant que cité « homologuée ».

Cette homologation se concrétise par la signature de la licence de marque qui vous engage à appliquer la charte de qualité « Petites Cités de Caractère® », à disposer de moyens humains et financiers nécessaires à votre développement, et à utiliser la marque et l'image attachée à cette marque dans le respect de la charte graphique correspondante. A cette fin, nous vous transmettrons dans les prochains jours par mail la procédure de signature de la licence.

La licence de marque est un contrat par lequel l'association Petites Cités de Caractère® de France, propriétaire de la marque «Petites Cités de Caractère®», accorde à une commune homologuée, le droit d'exploiter la marque de façon non-exclusive.

Je vous invite maintenant à procéder à la signature de cette licence de marque. Elle peut se faire à votre convenance, soit de manière informelle par échange de courrier, soit de façon plus officielle lors d'un événement médiatique auquel nous nous ferons un plaisir de participer.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Françoise Gatel
Sénateur

Présidente de l'association Petites Cités de Caractère® de France